



République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Termes de Référence (TdRs) pour la sélection d'un(e)

Candidat(e) pour la formulation et l'élaboration du Dossier de subvention

relatif au projet

Environmental Research and Sustainability « EnReS »

TdRs_Formulation_EnReS

Lancés par Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique – ANPR –

ANPR

Agence Nationale de la Promotion
de la Recherche scientifique



Programme Environnement
financé par l'Union Européenne



Sommaire

Informations Générales	3
1. Parties prenantes	6
2. Description des Prestations	7
3. Profil demandé du candidat	9
4. Lieu et durée de la mission	10
5. Rapports et Livrables.....	10
6. Dépenses accessoires	13
7. Suivi et évaluation.....	13
8. Modalité de dépôt et délai de soumission	13
9. Contenu de l'offre	14
10. Critères de sélection des offres.....	14
11. Pondération	15
12. Validité des offres	15



Informations Générales

A cause d'une industrialisation non contrôlée et mue par la course aux profits, le monde s'asphyxie. Cette situation se traduit aujourd'hui par l'augmentation et l'émergence de nouvelles maladies, l'épuisement des ressources naturelles et dégradation accélérée de l'environnement à l'échelle mondiale. Ainsi Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 1,7 million de décès d'enfants par an sont dus à la pollution environnementale (2017). Les conséquences sont désastreuses à plusieurs niveaux dont particulièrement :

(i) la Contamination des sols (engrais, pesticides, métaux lourds, salinisation), la déforestation, l'érosion et la désertification,

(ii) la pollution des eaux de surface et souterraines / l'épuisement et la Modification de la composition chimique de l'atmosphère (40 % de dioxyde de carbone en plus, 20 % de protoxyde d'azote et de méthane en plus). La couche d'ozone elle-même a été fragilisée,

(iii) la fragilisation de la biosphère : réduction de la biomasse planétaire en termes de quantité et de qualité (diversité : Disparition de la vie sauvage. Ces effets sont particulièrement exacerbés par le changement climatique marqué principalement par l'augmentation des températures et la raréfaction des précipitations.

La Tunisie est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, notamment sur ses ressources naturelles, comme conséquence d'une pression accrue sur celles-ci due à l'activité économique.

Face à la dégradation de l'état de l'environnement et à ses impacts sur la qualité de vie de la population et l'économie, la Tunisie a mis en place une stratégie nationale de développement durable dans la protection de l'environnement (<http://www.environnement.gov.tn>) ciblant principalement la protection des milieux environnementaux (eau, air, sol et sous-sol) et la mise en place des politiques et programmes sectoriels de protection de l'environnement.

Dans le même contexte, la préservation des ressources en eau, de la sécurité climatique et d'un environnement sain ont été inscrits comme principes constitutionnels en Tunisie.

L'économie circulaire (agriculture et industrie respectueuses de l'environnement, exploitation des ressources minières et substances utiles, Lutte contre la pollution et ses effets, Traitement et valorisation des rejets industriels et ménagers) et la Sécurité énergétique, hydrique et alimentaire (Ressources en eau, Energies renouvelables et efficacité énergétique, Changement climatique et valorisation des ressources naturelles / biodiversité, Smart agriculture et mécanisation, lutte contre les épidémies, Erosion du littoral et désertification) constituent actuellement deux des 06 priorités de recherche dans le pays.

La mise en œuvre de cette stratégie passe inévitablement par la promotion d'une approche d'éco-innovation conduisant au développement de nouvelles compétences et nouvelles modalités pour atténuer et s'adapter aux contraintes environnementales. Il s'agit de développer des activités qui produisent des biens et services capables de mesurer, de



prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Il est attendu que cette approche d'éco-innovation conduise à la création de la richesse tout en respectant le bien-être collectif.

Dans le cadre de la coopération entre la Tunisie et l'Union européenne, un programme dédié à l'environnement portant sur plusieurs composantes a été signé. Ce programme s'attachera à renforcer et dynamiser l'action environnementale, et visera :

- le grand public et les citoyens-consommateurs comme vecteurs de changement, afin de
 - (i) faire évoluer leur comportement vis-à-vis de la préservation de l'environnement et de
 - (ii) peser sur les décisions locales en matière environnementale, en accordant une importance particulière à la participation des femmes et des jeunes ;
- les acteurs institutionnels responsables de la gouvernance environnementale aux niveaux national et local pour accompagner les autorités afin de remplir les objectifs de la Contribution Prévue Déterminée au niveau national de la Tunisie ;
- le secteur productif (industriel, entrepreneurial, notamment dans les secteurs artisanal, alimentaire, touristique, etc.) en vue d'améliorer la durabilité des modes de production et la prise en compte des enjeux de préservation de l'environnement.

Ce programme s'articulera principalement autour des mécanismes nationaux existants et en priorité ceux déjà soutenus par l'Union européenne en Tunisie.

Le programme intégrera les questions climatiques et environnementales dans la coopération Union européenne-Tunisie, en complémentarité avec les instruments de mixage ou les mécanismes de garanties du Fonds Européen de Développement Durable Plus.

Le programme inclura des actions transversales visant à (i) assurer la cohérence et la bonne articulation opérationnelle entre les trois axes évoqués ci-dessus et (ii) animer, accompagner et soutenir toutes les synergies ou renforcements mutuels avec d'autres actions en cours, qu'elles soient ou non financées par l'UE, de manière à accompagner au mieux la Tunisie, ses décideurs politiques, son tissu entrepreneurial et sa population à entreprendre davantage de changements positifs en faveur de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique et de la préservation des ressources naturelles du pays.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la dimension extérieure du Pacte Vert pour l'Europe³, ainsi que des priorités fixées par le Nouvel Agenda pour la Méditerranée⁴ et les flagships du Plan Économique et d'Investissement pour le voisinage méridional⁵, en



termes d'accélération de la transition verte et de l'adaptation au changement climatique au niveau national et local notamment par le biais de la gouvernance, de la législation et de la sensibilisation de la population et du secteur privé. L'action contribuera à la réalisation des objectifs communs identifiés pour la région dans la déclaration 6 suite à la 2ème réunion des ministres de l'Union pour la Méditerranée sur l'environnement et l'action climatique, et soutiendra la mise en œuvre de la Contribution Prévue Déterminée au niveau national de la Tunisie.

L'objectif général de ce programme est d'améliorer la durabilité de l'économie tunisienne et amorcer sa transition écologique à travers le changement des comportements des consommateurs et des producteurs.

Les objectifs spécifiques (résultats) de ce programme sont :

- R1.** Une concertation politique et civique s'engage efficacement dans la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles ;
- R2.** Des progrès en matière environnementale découlent des investissements au niveau local ;
- R3.** Le secteur privé développe, seul ou en partenariat, des modes de production de biens et de gestion des services en phase avec les principes de l'économie verte et bleue.

Les résultats de ce programme contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants :

1.1 contribuant à l'objectif spécifique 1

1.1.1 Le cadre législatif, réglementaire et normatif en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique est adapté et/ou mis en application ;

1.2.1 Des actions pour sensibiliser les citoyens et les entreprises sont mises en œuvre et contribuent à la prise de décision en matière environnementale.

R2. contribuant à l'objectif spécifique 2

2.1.1 Les Plans d'action pour l'énergie durable et le climat (PAEDC) sont développés par les collectivités locales ciblées ;

2.1.2 Un système de financement des collectivités locales est mis en place pour les investissements à portée environnementale ;



2.1.3 Des investissements pilotes en matière d'énergie durable et de lutte contre le changement climatique sont financés et réalisés dans les collectivités locales ciblées.

R3. contribuant à l'objectif spécifique 3

3.1.1 Un dispositif d'accompagnement et de financement d'entreprises dans les secteurs de l'entrepreneuriat vert, l'innovation verte (éco-innovation et technologies vertes), du tourisme durable, de l'économie circulaire est développé et mis en œuvre. Les modalités innovantes de financement et d'incitation à l'investissement sont mises en place (notamment *crowdfunding*, subventions, prêts d'honneur, avances remboursables) ;

3.1.2 Une facilité pour financer l'insertion de chercheurs dans les collectivités locales et les entreprises est mise en œuvre ;

3.1.3 Des initiatives pour accroître la recherche appliquée sont soutenues financièrement.

Ce programme englobe le projet appelé ***Environmental Research and Sustainability « EnRes »*** visant à renforcer l'impact de la recherche collaborative vis-à-vis des aspects environnementaux. Ce projet a pour objectif d'atteindre les points 3.1.2 et 3.1.3 du résultat **R3** du programme.

Ce projet « EnRes » se traduira sur terrain par les composantes indicatives suivantes :

- Améliorer l'adéquation des curricula universitaires en matière environnementale aux besoins des entreprises et des consommateurs ;
- Appuyer les universités et centres de recherche pour conduire des travaux de recherche appliqués en matière environnementale, en lien notamment avec les besoins du secteur privé et en facilitant la collaboration avec des centres de recherche internationaux ;
- Financer une facilité pour l'insertion de chercheurs dans les collectivités locales et les entreprises ;

Les présents termes de référence visent la formulation détaillée du projet « EnRes ».

1. Parties prenantes

- **L'ANPR** : C'est à elle qu'il revient d'en exprimer les attentes consolidées des futurs bénéficiaires, d'en définir le périmètre et les objectifs et d'en valider les livrables de cette consultation.



- La Délégation de l'Union Européenne à Tunis (DUE): l'entité responsable de covalider, avec l'ANPR, les livrables de la présente mission.

Autres parties prenantes

- D'autres Directions Générales et entités sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ainsi que d'autres ministères et acteurs de la société civile peuvent être sollicités selon les besoins, au titre de leurs rôles et responsabilités dans les actions à lancer sous ce projet.

La liste des parties prenantes à consulter est à valider au démarrage de la mission.

2. Description des Prestations

2.1. Objectif général

L'objectif de cette consultation est la préparation du Dossier de subvention, selon les procédures et normes européennes, pour la contractualisation et le suivi de ce projet.

2.2. Services demandés

La présente mission se déroulera en 2 phases :

Phase I : Elle correspond à une étape d'analyse et d'identification des besoins détaillée comme suit :

- Organisation de réunions et d'entretiens avec toutes les parties prenantes clés pour ce projet.
- Analyse du contexte local en lien avec les aspects environnementaux.
- Analyse et identification des parties prenantes clés dans ce domaine.
- Analyse et identification des besoins des parties prenantes.
- Analyse des principaux risques et des solutions correspondantes.
- Validation des principaux besoins d'appui nécessaires pour renforcer le rôle de la recherche au service de l'environnement.
- Vérification de la complémentarité et des possibilités de synergies avec des projets éventuels en phase de mise en œuvre ou d'identification dans le cadre



de la coopération internationale avec les partenaires de la Tunisie (BEI, Coopération allemande, Coopération française, ...).

- Analyse des scénarios de mise en œuvre possibles.

Phase II : Elle consiste en une mission de formulation et de rédaction, couvrant essentiellement les actions suivantes :

- Proposition d'une séquence adéquate d'actions à réaliser, notamment en relation avec le déroulement des autres programmes et initiatives en cours dans ce domaine dans le pays.
- Etablissement du cadre logique d'appui pour ce projet.
- Estimation financière des principales actions et composantes du cadre logique élaboré.
- Rédaction d'un projet de contrat de subvention, avec tous ses annexes, composé de tous les éléments nécessaires à ce type d'action selon les procédures européennes (PRAG).

2.3. Résultats à atteindre

Les deux (02) principaux livrables attendus dans le cadre de cette mission sont :

- Le rapport de démarrage de la mission : à livrer quatre (04) jours après le démarrage de la mission ;
- Le dossier de subvention : à livrer 10 jours max après la fin de la mission (délais de validation non comptabilisés).

2.4. Langue du contrat spécifique

La langue de travail sera le français. Tous les livrables devront être soumis en langue française. Les correspondances se feront en français également.

2.5. Sous-traitance

Les contrats de sous-traitance ne sont pas autorisés.

Le candidat doit réaliser la mission avec ses propres soins.



3. Profil demandé du candidat

Le candidat peut être une personne physique (consultant) ou une personne morale (cabinet de conseil ou bureau d'étude)

3.1. Nombre de candidat

Pour la réalisation de cette mission, une seule personne est requise.

La mission nécessitera cinquante (50) HJ d'intervention pour les réunions et les entretiens prévus ainsi que la rédaction des documents et rapports requis.

Cette charge de travail est répartie, à titre indicatif, comme suit (Cf. à 2.2) :

	Phase	Charge de travail HJ
1	Phase I : Analyse et identification des besoins	20
2	Phase II : Rédaction du DAO	30
	Total HJ	50

3.2. Profil demandé

Le candidat doit avoir au moins le profil suivant :

Qualifications et compétences

- Diplôme d'enseignement supérieur de niveau master ou équivalent ;
- Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, PowerPoint).

Expérience requise et considérée comme indispensable

- Un minimum de 5 ans d'expérience dans des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Expérience démontrée dans la formulation de projets/programmes de coopération internationale



- Expérience dans l'animation de réunions et d'ateliers d'identification et de formulation de besoins des parties prenantes.
- Une bonne connaissance du secteur de la recherche et de la science en Tunisie.
- Une maîtrise approuvée des procédures et des modalités d'intervention de l'Union Européenne (UE) telles qu'inscrites dans le PRAG.

NB : Les personnes morales doivent désigner la personne physique chargée de cette mission. Dans ce cas la conformité aux exigences des présents TdRs sera analysée sur la base du CV de la personne physique désignée.

4. Lieu et durée de la mission

4.1. Période de démarrage

Le démarrage de cette mission est prévu pour **le 10 Mars 2023**. La date précise est à confirmer par l'ANPR.

4.2. Echéance ou durée prévue

La durée prévue de la mission est de trois (03) mois calendaires incluant la production des livrables.

4.3. Lieu de la prestation

La mission aura lieu essentiellement à Tunis. Des déplacements en dehors de Tunis sont à prévoir, en fonction des besoins de la mission.

5. Rapports et Livrables

Les livrables attendus auront les caractéristiques suivantes :

5.1. Contenu

1. Rapport de démarrage (maximum 10 pages):
 - 1.1. Plan de travail et chronologie de réalisation de la mission ;
 - 1.2. Un descriptif de méthodologie
2. Le dossier du contrat de subvention devrait contenir les éléments suivants :



2.1. Le schéma de répartition des rôles : vu la diversité des actions, ce schéma devient indispensable pour définir "qui fait quoi" et "qui responsable" de quoi entre les parties prenantes impliquées pour chaque composante du projet **EnReS**.

2.2. Les modalités de mise en œuvre et de suivi des composantes

2.3. Le contrat :

2.3.1. Les conditions particulières

2.3.2. Annexe I : Description de l'action (y compris du cadre logique du projet)

2.3.3. Annexe II : Conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne

2.3.4. Annexe III : Budget de l'action

2.3.5. Annexe IV : Procédures de passation de marchés

2.3.6. Annexe V : Modèle de demande de paiement et fiche d'identification financière

2.3.7. Annexe VI : Modèle de rapport narratif et financier

2.3.8. Annexe VII : Termes de référence pour une vérification des dépenses d'un contrat de subvention conclu dans le cadre des actions extérieures de l'UE et modèle de rapport de constatations

Les annexes à élaborer doivent être conformes aux templates des procédures européennes et contenir, à titre indicatif pour l'annexe I, les éléments suivants :

1. INFORMATIONS GENERALES

2. L'ACTION

2.1. Contexte de l'action

2.2. Contexte général

2.3. Contexte spécifique

2.4. Objectifs de l'action

2.5. Description de l'action

2.6. Schéma de pilotage de l'action

2.7. Résultats attendus

2.8. Implémentation

2.9. Activités

3. METHODOLOGIE

3.1. Méthodes de mise en œuvre choisies



- 3.2. Procédures de suivi et d'évaluation
- 3.3. Participation et rôle des différents acteurs et parties prenantes
- 3.4. Equipe proposée pour la mise en œuvre de l'action
- 3.5. Visibilité de l'action
4. PLAN D'ACTION INDICATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION
5. DURABILITE DE L'ACTION
 - 5.1. Impacts attendus de l'action
 - 5.2. Analyse des risques
6. CADRE LOGIQUE
7. BUDGET DE L'ACTION
8. LE DEMANDEUR CHEF DE FILE
 - 8.1. Identité
 - 8.2. Profil
 - 8.3. Catégorie
 - 8.4. Secteur(s)
 - 8.5. Groupe(s) cible(s)
 - 8.6. Capacité à gérer et à exécuter les actions
 - 8.7. Expérience par secteur
 - 8.8. Expérience par zone géographique
 - 8.9. Ressources

Chaque élément de cette structure devra être suffisamment clair pour éviter toute éventuelle ambiguïté lors de la signature du contrat et du lancement du projet.

Une attention particulière à donner à la section 2.6 (Schéma de pilotage de l'action) et la section 6 (Cadre logique).

5.2. Calendrier de remise des rapports et des observations

Les rapports et livrables suivront le calendrier indicatif suivant :

- Le rapport de démarrage :
 - Le rapport de démarrage de la mission incluant un calendrier détaillé des différentes étapes à suivre lors de sa mission est à fournir quatre (04) jours après le démarrage de la mission.



- L'ANPR et la DUE auront droit à deux (02) jours pour émettre leurs éventuels commentaires ou demandes de compléments d'information.
 - Une version finale tenant compte des éventuels commentaires ou demandes de compléments d'information doit être livrée deux (02) jours après réception des commentaires.
- Le dossier du contrat de subvention :
- Le candidat doit livrer le dossier du contrat de subvention dix (10) jours max après la fin de la mission.
 - L'ANPR et la DUE doivent fournir leurs éventuels commentaires ou demandes de compléments d'information dans un délai de dix (10) jours à partir de la date de livraison.
 - Le/la Candidat(e) doit intégrer les modifications demandées et/ou répondre aux compléments d'information dans un délai de cinq (05) jours à partir de la date de réception des commentaires.

5.3. Nombre d'exemplaires du rapport

Le document final du dossier du contrat de subvention devra être transmis en version papier par le/la Candidat(e) à l'ANPR, en deux (02) exemplaires, et en version électronique.

6. Dépenses accessoires

Le contrat est un contrat à prix forfaitaire.

7. Suivi et évaluation

Le suivi de cette mission sera assuré par l'ANPR et la DUE. Les indicateurs quantitatifs d'évaluation consistent dans la réalisation et l'approbation des résultats/livrables demandés dans le cadre de cette mission.

8. Modalité de dépôt et délai de soumission

Les dossiers de soumission doivent être déposés directement au bureau d'ordre de l'ANPR et ce, à l'adresse suivante :



**Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique, Rue Danton &
Chaaben Bhourri N°11, Lafayette, Tunis B.P 177, Tunis Belvédère 1002
(Bureau d'Ordre -1er étage)**

Ils doivent être soumis sous plis fermés indiquant uniquement la phrase suivante « **Offre TdRs formulation EnReS** ».

Toute autre indication manifeste sur le plis fermé entraîne le refus de l'offre.

La date limite de dépôt est **le 28 Février 2023**, à partir de cette date toute demande déposée est jugée non recevable.

9. Contenu de l'offre

- Le CV du candidat
- Toute pièce justifiant les informations mentionnées dans le CV ;
- Une offre financière ;
- Un planning pour l'exécution des travaux contenus dans cette consultation.

NB : pour les personnes morales il est indispensable de présenter la société c.à.d. forme juridique, représentant légal, justificatif sur l'état fiscal en règle avec la recette des finances, expérience demandée et le CV de la personne qui sera chargé de la mission.

10. Critères de sélection des offres

10.1. Critères formels

- Délai
- Recevabilité de la demande sous plis fermé
- Documents obligatoires à défaut de refus 1 et 2 et 3.

10.2. Critères fondamentaux

- Qualifications et compétences du candidat
- Justificatifs présentés ;
- Conformité du plan de travail (conformité aux présents TdRs, compréhension du mandat, adéquation du planning proposé aux TdRs) ;
- Disponibilité pendant la période du contrat.



11. Pondération

Les dossiers qui ont répondu aux critères formels seront évalués en fonction de l'attribution d'une note comme suit :

80 points : offre technique (compétences et expériences du candidat)

20 points : offre financière

Le total des deux notes sera attribué à chaque candidat et par la suite ces derniers seront classés par ordre croissant.

Le candidat sera retenu sur la base de la note globale (technique et financière) obtenue.

12. Validité des offres

La validité des offres proposées par les soumissionnaires est de quarante-cinq (45) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

